

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 janvier 2025

PLFSS POUR 2025 - (N° 622)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 555

présenté par
M. Bazin

ARTICLE 15 BIS B

I. – À la seconde phrase de l’alinéa 3, substituer aux mots :

« les effets de l’adhésion sont suspendus ou retirés »

les mots :

« l’adhésion est suspendue ou résiliée » ;

II. – En conséquence, à l’alinéa 4, supprimer les mots :

« des effets ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel